

*Accord de libre-échange Canada—États-Unis*

presque tous les cas, les opposants de l'accord y sont fortement contre. Pour rejeter l'entente, ils sont même prêts à se battre jusqu'au bout, et ce, même si le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) consacre quelque 25 à 35 millions de dollars pour vendre l'accord comme s'il s'agissait de savon, d'un aspirateur ou d'une encyclopédie. Ces millions de dollars ne riment à rien. Lorsque le ministre a avoué qu'il n'avait pas lu l'accord, nous avons tous compris où en étaient les choses.

Les Canadiens ne sont pas tellement impressionnés ni par l'accord, ni pas les talents de vendeur du ministre. Nous pouvons au moins reconnaître que le ministre est cohérent. Il s'était opposé à ce que Terre-Neuve se joigne au Canada. Il est maintenant en faveur de l'accord de libre-échange, comme il l'avait déclaré en 1983, au congrès d'investiture du parti conservateur. On se rappellera que tous les autres candidats, y compris le premier ministre (M. Mulroney), s'étaient élevés contre ce genre de projet. Le ministre du Commerce extérieur, lui au moins, est logique, alors que le premier ministre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), l'ancien secrétaire d'État et le ministre des Finances (M. Wilson) ont fait une volte-face complète. Les Canadiens commencent petit à petit à s'opposer fermement à cet accord.

Je ne crois pas que les Canadiens s'opposent à la libéralisation des échanges. Je ne crois pas que la plupart soient contre la suppression des droits tarifaires. Dans cet accord, le droit tarifaire moyen est de l'ordre de 5 p. 100. Les droits tarifaires sur les denrées américaines exportées au Canada sont encore plus bas. Je ne crois pas que la plupart des Canadiens s'opposent à la suppression ou à la réduction des droits tarifaires, ce qui s'est fait de toute façon. A la suite de la série de négociations du GATT en Uruguay, la plupart de ces barrières tarifaires ont été supprimées. En fait, ce sera plus rapide de cette façon dans certains cas.

J'ai accompagné le comité dans toutes les régions du pays. Diverses délégations ont témoigné devant le comité. On dirait que les Américains étaient emballés lorsqu'ils voulaient une ressource. Ils étaient enchantés d'offrir l'accès au marché surtout dans le secteur de l'énergie et des ressources. Par contre, dans les domaines où ils n'étaient pas concurrentiels, comme celui du bois d'œuvre, ils ont appliqué une taxe d'exportation. Ainsi, dans le domaine du cabotage ou du transport maritime où ils n'étaient pas concurrentiels, ils ont adopté le Jones Act, mais ce n'était pas suffisant. La Maritime Union a vérifié et a dit qu'elle voulait non seulement le Jones Act dans l'immédiat mais aussi à l'avenir. C'est ainsi que l'on a retiré tout le passage correspondant de l'accord. Dans ce contexte, je trouve la réflexion de M. Simon Reisman, qui a dit qu'en l'occurrence nous avions remporté une victoire sur les Américains, extrêmement amusante. Les Américains sont gagnants sur toute la ligne, que ce soit dans le domaine agricole ou ailleurs. C'est pourquoi les Canadiens s'opposent à cet accord de plus en plus et c'est pourquoi les adversaires s'affirment davantage.

Évidemment quand les Américains nous ont fait des concessions, comme dans le cas du cabotage et des transports, ils ont eu pleinement accès à ces domaines en investissant au Canada. Pour ce qui est du cabotage, on sait que l'*Algoma Central Steamship Lines* de Sault-Sainte-Marie fait de l'excellent travail. Cette compagnie maritime est capable de soutenir la concurrence sur les Grands Lacs. Mais elle a été exemptée des

dispositions de l'accord de libre-échange. Maintenant, cette compagnie ne peut pas aller établir une filiale aux États-Unis. Or, rien n'empêche les Américains, en contrepartie, de venir établir une compagnie de transport maritime au Canada dont ils seront entièrement propriétaires. Nous constatons donc qu'ils nous ont donné l'accès complet à leur marché pour des produits qui circulaient déjà en franchise. Mais chaque fois qu'ils étaient incapables de soutenir la concurrence dans un domaine donné, ils ont légiféré ou réglementé dans le domaine concerné ou ils se sont gardés de l'inclure dans l'accord de libre-échange.

En dernier recours, les Américains ont maintenu leurs droits compensateurs et anti-dumping. Il s'agit de domaines régis par le gouvernement des États-Unis. Lorsque les propriétaires d'une mine de potasse non rentable du Nouveau-Mexique lui fait part de ses inquiétudes, le gouvernement américain s'empresse d'imposer un droit anti-dumping sur les importations de ce produit qui ne peut plus se vendre aux États-Unis sauf à 92 \$ la tonne. C'est du grand art. Les producteurs de potasse incompetents des États-Unis n'ont ainsi plus rien à craindre de leurs concurrents étrangers.

Nous avons reculé sur tous les fronts en agriculture. Nous avons cédé en ce qui concerne les produits assujettis à la gestion de l'offre, ceux qui relèvent de la Commission canadienne du blé notamment, et ceux dont le transport est subventionné. Le comble, c'est qu'aux négociations du GATT, nous nous rangeons du côté des Américains lorsqu'ils déclarent vouloir supprimer les tarifs et les subventions agricoles. Ils sont nos meilleurs amis, nos alliés et notre principal associé commercial, mais ils font du commerce à l'échelle internationale eux aussi. Ils nous livrent concurrence dans la vente de denrées comme le grain, le blé, l'orge et l'avoine notamment.

• (1830)

Il est ridicule de leur promettre que nous les appuierons, quoi qu'ils fassent. J'ignore ce qu'en pensent le gouvernement et le ministre du Commerce extérieur, mais les agriculteurs canadiens en général ne sont pas favorables à la suppression de l'article 11 du GATT qui ferait disparaître les offices de commercialisation des produits agricoles. Ils ne se réjouiront pas de la suppression des mécanismes de limitation des importations prévus dans le GATT.

Quel avenir voulons-nous pour le Canada? Voulons-nous qu'il commerce avec le monde entier? Quelle importance a le commerce avec les États-Unis? Quant à nous, nous voulons pouvoir continuer à commercer avec le monde entier en abaissant les barrières tarifaires dans le cadre du GATT au lieu de nous lancer dans un accord énergétique continental. Cet accord a pour effet de diminuer les pouvoirs de la Chambre des communes et du gouvernement du Canada et d'augmenter ceux des multinationales et ceux du Congrès des États-Unis.

Ce n'est pas ce que nous voulons. Certes, nous voulons étendre nos échanges commerciaux, mais nous voulons aussi conserver notre souveraineté ainsi que le développement économique régional et les programmes sociaux caractéristiques de notre pays et de notre peuple. Voilà pourquoi nous n'appuyons pas cet accord et nous pensons qu'il n'apporte rien de bon aux Canadiens.

La semaine dernière, les sondages ont montré que la majorité des Canadiens n'appuient plus l'accord. Ils sont favorables